

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2000/.....⁰¹⁹.../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE
PRET SIGNE LE 17 MARS 2000 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS
INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
(FIDA)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER/ Est ratifié et promulgué L'Accord de prêt signé le 17 Mars 2000 avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) mettant à la disposition de la République de Guinée un Prêt d'un montant en diverses devises équivalant à dix millions deux cent mille Droits de Tirage Spéciaux (10.200.000 DTS) pour le financement du Programme de Développement Rural en Haute Guinée.

ARTICLE 2/ La présente Loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 24/10/.....2000


GENERAL LANSANA CONTE